

**Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec****Question posée à la Commission****Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

Titre : Programme d'établissement de bandes riveraines et de haies brise-vent du MAPAQ		
Audience	Date : 29 octobre 2002	Lieu : Sainte-Marie-de-Beauce
Question posée par : Commissaire Beauchamp		
Référence Bape Verbatim volume 2, 3055	Référence	

---

Question : Programme d'établissement de bandes riveraines et de haies brise-vent du MAPAQ

---

Réponse :

Cette question fait référence au programme du MAPAQ Prime-Vert, plus spécifiquement au volet « Pollution diffuse » que vous retrouverez à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/FULI2.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/FULI2.pdf).